

FACTURE du 5 Décembre 2017

Adresse desservie :
MME METTE LEGEAY LESLIE
20 CH DE LAIGUILLON
65390 ANDREST

Votre référence :
14 411 001 10028406 17210



Internet

> www.veoliaeau.fr

Téléphone

> 05 61 80 09 02

Appel non surtaxé

Pour vos demandes et urgences (24h/24)

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Courrier

Veolia Eau
TSA 40118
37911 Tours Cedex 9

Agence

Veolia Eau
ZAC du Parc des Pyrénées
Rue du Néouvielle à 65410 IBOS
Du lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/17h



00186878/17120408032L2/5074/94/0/000000EGC



14.411.001

MME METTE LEGEAY LESLIE
20 CH DE LAIGUILLON
65390 ANDREST

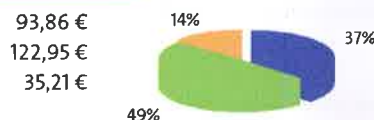
Votre facture simplifiée

Montant prélevé :
comprenant :

- Eau potable
- Assainissement collectif
- Organismes publics

(voir détail au verso)

252,02 € TTC le 20 Décembre 2017



Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

Soit 58 000 litres d'eau

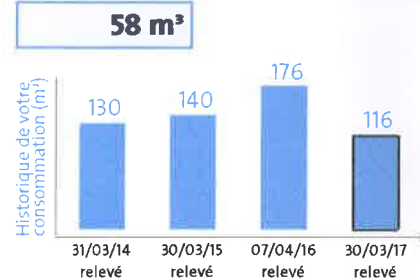
Périodes prises en compte :

Abonnement : 05/2017 A 10/2017

Consommation : ESTIMEE 50%

Prix TTC au litre : 0,00277 € soit 2,77

€ au m³ (hors abonnement)



Information Client

Le nouveau règlement du service public de l'eau potable est disponible sur simple demande auprès de notre service clients.

Votre paiement

Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera prélevée sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : SOCIETE GENERALE
Titulaire du compte : METTE LEGEAY
Numéro de compte (IBAN) : FR*****000681
Votre référence de prélèvement (RUM) : XX161473262SEPA
Notre référence de créancier (ICS) : FR68ZZZ437614

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen à votre convenance. Dans ce cas, pour la prochaine échéance, il convient de nous transmettre vos nouvelles coordonnées bancaires en nous envoyant un relevé d'identité bancaire (RIB) et un mandat de prélèvement complété, daté et signé par vos soins (à imprimer depuis votre Espace Client en ligne).

Votre facture détaillée

Votre référence : 14 411 001 10028406 17210

	Quantité ou Volume (m ³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ Distribution de l'eau					
Abonnement (part distributeur)			20,50	5,50	
Abonnement (part syndicale)			11,23	5,50	
Consommation (part distributeur)	58	0,6340	36,77	5,50	
Consommation (part syndicale)	58	0,2808	16,29	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	58	0,0720	4,18	5,50	
Total Distribution de l'eau					93,86
■ Collecte et/ou traitement des eaux usées					
Abonnement (part distributeur)			52,51	10,00	
Consommation (part distributeur)	58	1,0217	59,26	10,00	
Total Collecte et/ou traitement des eaux usées					122,95
■ Organismes publics : Agence de l'eau					
Lutte contre la pollution	58	0,3200	18,56	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte	58	0,2450	14,21	10,00	
Total Organismes publics : Agence de l'eau					35,21
Total général :			233,51		252,02
Total TVA : 18,51 €					
Montant HT 107,53 € TVA (5,50 %) : 5,91 €					
Montant HT 125,98 € TVA (10,00 %) : 12,60 €					
Montant prélevé :					252,02 €

Il ne sera pas appliqué d'escompte, TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels, au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 15,00 € TTC ; pour les particuliers, seule une pénalité de 15,00 € TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum. Votre règlement de service est disponible sur simple demande.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Volume déterminé par	Volume estimé
C13FA430390	15	estimé	58

Votre prélèvement automatique



Comment faire pour...

- Communiquer un changement de vos coordonnées bancaires ?
- Nous signaler une opposition à un prélèvement automatique ?
- Suspendre le prélèvement automatique ?



Rendez-vous dans votre espace client sécurisé sur www.veoliaeau.fr ou par téléphone

Tout abonné ayant obtenu une aide pour le paiement d'une facture d'eau ou d'assainissement, de la part du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ou de son centre communal d'action sociale, au cours des douze mois précédant la date limite de paiement de la facture rejetée ou de la présente facture peut bénéficier de l'exonération des frais de rejet de paiement. Il doit en informer le service d'eau dans un délai de 15 jours à compter de l'émission de la présente facture et lui transmettre une copie des éléments justificatifs afin d'obtenir l'exonération de ces frais.